



Plateforme revendicative

-  1 - Citoyens à part entière
-  2 - L'emploi
-  3 - Un service public de l'emploi de qualité
-  4 - Le RSA
-  5 - Vers une nouvelle conception du revenu

1- CITOYENS A PART ENTIERE !

La société et l'Etat ont une obligation particulière envers les chômeurs et précaires qui sont actuellement, à cause des statuts discriminants qui leur sont faits, plus « citoyens complètement à part » que « citoyens à part entière ».

Promouvoir un Statut de Vie Sociale et Professionnelle pour toutes et tous

La société est-elle capable de proposer un travail à chacun ? N'y-a-t-il que le boulot dans la vie ? N'est-ce pas une toute autre conception de la société sur la planète Terre et de la place de l'Homme dans la société qu'il faut inventer ?

Le statut général de Vie Sociale et Professionnelle que le MNCP revendique concerne aussi bien les demandeurs d'emploi que les salariés ou tout autre citoyen. Les droits fondamentaux doivent être attachés à la personne en tant qu'être humain et quelle que soit sa situation :

- Le droit à l'éducation,
- Le droit à la formation tout au long de la vie,
- Le droit à la culture et aux loisirs,
- Le droit à la protection contre la maladie,
- Le droit au logement,
- Le droit au travail et au libre choix de son travail,
- Le droit à la retraite,
- Le droit aux transports,
- Le droit à l'emprunt,
- Le droit à un revenu d'existence minimum,
- L'Egalité pour tous des droits à congés (parental, tierce personne, ...).

Ceci signifie que les droits doivent être mutualisés et non capitalisés. Pour cela, le MNCP revendique :

- Un Système Unifié et Universel d'Indemnisation du chômage et de la précarité (SUUI),
- Des droits et prestations attachées à la personne (non aux revenus familiaux),
- Les mêmes droits pour ceux qui sont en emploi ou ceux qui n'y ont pas accès,
- L'arrêt des reculs de droits (APL, Contrats aidés, Retraites, ...) et donc la reconquête des droits perdus.

Faire respecter l'Egalité des droits

Nous, chômeurs et précaires, sommes considérés comme des citoyens de seconde zone. Nous n'avons pas les mêmes droits que les salariés. Et quand on nous « accorde » des droits, c'est toujours sous condition, avec des contreparties, avec des contraintes (en général sous le label « droits et devoirs ») que n'ont pas les autres catégories.

Pour des droits égaux pour tous, attachés à la personne et donc indépendants de la situation familiale ou de la situation vis-à-vis de l'emploi.

Simplification et automaticité doivent rendre les droits accessibles à tous.

Lutter contre l'isolement social

- Faciliter l'accès des chômeurs et précaires aux activités sociales et associatives.
- Soutenir et développer les initiatives économiques des chômeurs et précaires.
- Favoriser les démarches d'accès à la vie collective.
- Donner les moyens de faire vivre l'Education Populaire.

Assurer un vrai droit d'organisation collective des chômeurs et précaires

Les salariés ont leurs syndicats, les parents d'élèves, les personnes handicapées, les familles, les malades, les locataires, les retraités, ... ont leurs organisations reconnues et consultées. Seul pour les chômeurs et précaires ce droit à s'organiser et à être consultés n'est ni reconnu ni facilité. Nous préconisons :

- Faciliter pour les chômeurs et précaires le droit à s'organiser, à être reconnus et consultés,
- Une aide, y compris financière, pour développer et pérenniser les associations de chômeurs et précaires,
- La représentation officielle des associations de chômeurs et précaires dans les instances où se débattent et se décident les politiques des revenus, de l'emploi, et de lutte contre toutes les exclusions, et donc, à titre d'exemple, dans les instances telles que CESE, CESER, CAF, CA de Pôle Emploi, ...
- La concertation obligatoire des organisations de chômeurs pour tout ce qui touche à leur situation et tout changement de réglementation (convention UNEDIC, code du travail, réglementation Pôle Emploi ou RSA, etc.)

L'accès à l'emploi

Nombreux sont ceux qui sont exclus d'un emploi, stable, digne, qui assure un revenu décent. Le MNCP veut :

- Lutter contre toutes les formes de discrimination (âge, sexe, religion, santé, nationalité, lieu d'habitation, ...)
- Lutter contre le temps partiel contraint qui touche particulièrement les femmes et fabrique des travailleurs pauvres
- Défendre le libre choix de son travail et de sa formation
- Promouvoir la création de postes pour les non qualifiés
- Promouvoir la formation tout au long de la vie.

Vers un autre modèle économique créateur d'emploi

De nouvelles logiques sont nécessaires au-delà de la recherche d'une croissance du PIB :

- Encourager et développer l'Economie Sociale et Solidaire,
- Promouvoir une aide pour créer des emplois pérennes et de qualité à caractère social ou associatif,
- Créer des emplois utiles dans le secteur public,
- Relancer le processus historique de réduction du temps de travail,
- Agir pour la création d'emplois décents, correctement rémunérés et non précaires, en particulier par la mise en place de nouveaux services, dans les secteurs environnemental, social, de la santé, de l'éducation, ... Il y a tellement de besoins non satisfaits !!!

3 - UN SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI DE QUALITE

Instaurer partout un droit à l'accompagnement libre, gratuit et de qualité.

Qu'il s'agisse de Pôle Emploi, des Missions Locales ou de l'accompagnement des Départements, nous demandons que soit respecté le libre choix et l'autonomie des personnes dans l'accompagnement et la formation. Ce qui implique de sortir des logiques de « carotte et bâton » (tu fais ça ou je te radie), sortir de la logique des « droits et devoirs » : l'accompagnement doit redevenir un droit et pas une obligation.

De même, il importe d'avoir toujours le même conseiller, avec possibilité d'en changer.

Simplifier les règles d'Indemnisation et d'accès aux mesures d'accompagnement

Non au tout numérique.

Il n'est pas un facteur de simplification quand il est imposé (ce qui est très souvent le cas). Il n'est pas non plus un facteur de simplification quand il sert à complexifier les règles, qu'on est obligé de faire des simulateurs numériques qui ne permettent pas de vérifier par soi-même sa situation.

Réinstaurer un véritable droit de la défense.

Les décisions des administrations sont insuffisamment motivées (ex. : notification ou refus d'ARE, indus, ...), et ne permettent pas les recours. La charge de la

preuve est du mauvais côté. Les règles sont trop compliquées et inaccessibles. Les instances (IPR et CRA) sont toutes puissantes et non transparentes. L'accès aux tribunaux est rendu impossible : bref, tout est fait pour que le citoyen ne puisse que subir et se taire. Il y a une grande réforme à faire pour redonner au citoyen la maîtrise de sa situation.

Réinstaurer le contradictoire avant toute prise de décision.

Autres mesures importantes :

- l'accueil : à renforcer et améliorer ; l'accès aux prestations (mesures et formations) est trop opaque,
- les indus : revoir les courriers (incomplets et mal formulés) et les procédures,
- les démissions en période d'essai sont à reconnaître comme légitimes et indemnissables, même si c'est à l'initiative du salarié ; idem pour les démissions d'un emploi résiduel,
- les contractuels de la fonction publique doivent être entièrement gérés par Pôle Emploi, y compris l'indemnisation (arrêt des navettes qui engendrent des ruptures de droit),
- Supprimer toutes les radiations hors cas de fraude financière avérée (donc tous les autres cas de radiation),
- Suppression de l'ORE (Offre Raisonnée d'Emploi)
- Les règles de cumul entre un salaire et une prestation (ARE, ASS, RSA) doivent être revues et harmonisées au bénéfice de l'allocataire. (et cumul intégral jusqu'à un certain seuil).

- Revaloriser immédiatement les minima sociaux (ASS, RSA, ...)
- Elargir les mêmes droits à tous, donc aux jeunes à partir de 18 ans
- Séparer le droit au revenu (qui doit être repris par l'Etat et devenir un vrai droit opposable et sans contrepartie), et le droit à l'accompagnement (qui doit rester de la responsabilité des Départements)
- Interdire les radiations du RSA pour autres motifs que dépassement de revenus (et suppression des chantages à l'accompagnement)
- Traiter le problème de l'irrégularité (la fluctuation) des revenus, revoir et assouplir les conditions d'accès pour les personnes propriétaires de leur logement.

- Arrêter de sanctionner la solidarité des proches
- Supprimer la « familialisation » du dispositif, les enquêtes et contrôles intempestifs, atteintes nombreuses à la vie privée qu'engendre le dispositif actuel : mettre en place un vrai droit attaché à la personne
- Interdire le Bénévolat obligatoire et le chantage au bénévolat
- Permettre aux organisations de chômeurs et précaires d'être officiellement et régulièrement représentées et consultées par les gestionnaires du RSA.

En clair, réformer complètement le RSA et les minima sociaux dans le cadre du dispositif général SUUI (Système Unifié et Universel d'Indemnisation, voir ci-dessous ou dossier MNCP spécial consacré à ce sujet).

5 - VERS UNE NOUVELLE CONCEPTION DU REVENU

« Un Emploi, sinon un Revenu Garanti et Décent »

Si l'Emploi reste prioritaire (cf. 2.), en attendant, il faut un **Revenu Garanti et Décent** pour tous ceux qui n'ont pas d'emploi.

Vues la complexité et la technicité (Revenu de Base/ Revenu Minimum Garanti/Minima sociaux/situation confuse actuelle avec une vingtaine de dispositifs et mesures non harmonisées, et toutes plus complexes et incohérentes les unes que les autres), le MNCP a développé ses propositions dans un document annexe.

On rappellera simplement ici les points principaux et le minimum à exiger :

- **Relever les Minima Sociaux** : pour une personne seule, 1000€ est un vraiment un minimum.
- **Simplifier l'ensemble des dispositifs**, mesures et prestations par un dispositif qui évite au maximum :
 - * Le non recours
 - * Les ruptures de prestations
 - * Les variations de revenus
 - * Les indus
 - * L'obligation de quémander pour obtenir une prestation,
 - * La familialisation des droits (il faut instaurer des prestations à la personne et non aux revenus familiaux)
 - * La complexité administrative
 - * La suspicion permanente.

Mettre en place un **Système Unifié et Universel d'Indemnisation** du non emploi (SUUI) basé sur :

- Une réforme fiscale permettant de connaître les droits de chaque personne (suppression de la familialisation de l'impôt).
- Des droits minimum stables, automatiques, attachés à la personne et construits sur une base annuelle à partir de la déclaration d'impôts (Revenu de Base RB), auxquels se rajouteraient les salaires ou retraites ainsi que les prestations liées aux droits acquis (ARE) ou les prestations permettant d'atteindre un Revenu Minimum Garanti (RMG) soit 1000€ pour une personne seule (12000€ par an).
- Un financement assuré par une caisse unique ou fond d'indemnisation alimenté par un **fond d'Etat** (sommes actuelles du RSA et de l'ASS) et un **fond d'entreprises** avec des cotisations ne reposant pas sur les seuls salaires mais sur la totalité de la richesse produite par élargissement de l'assiette sur la valeur ajoutée totale de l'entreprise.
- Un opérateur unique pour le versement des prestations.
- Une gouvernance cohérente et simplifiée, une gestion tripartite (Etat-patronat-syndicats) et un pilotage quadripartite associant les organisations représentant les chômeurs et précaires.